Villeneuve-le-Roi (94) : un clandestin tunisien, sous le coup d'une OQTF, est interpellé pour vol, insulte des policiers, est relâché, puis menace de mort des agents de la SNCF le jour même

21/06/2022 à 19h51



L'individu, interpellé pour recel de vol dans le Val-de-Marne, a écrit « ACAB » avec son sang dans sa cellule. Il était sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français.

Le 13 juin dernier, des policiers ont tenté de contrôler vers 3h45 du matin deux individus à vélo, avenue de la République, à Villeneuve-le-Roi, dans le Val-de-Marne. A la vue des agents, les deux hommes ont pris la fuite mais l'un d'eux a été rattrapé, interpellé et les engins récupérés. Face aux policiers, le suspect a changé plusieurs fois de version, laissant penser qu'il avait volé le vélo trouvé en sa possession, avant de les insulter et même de cracher sur l'un des agents, selon nos informations.

Placé en garde à vue, le mis en cause, Rayen C., 19 ans, né à Nabeul en Tunisie et SDF, est parvenu à dissimuler sur lui une lame de rasoir malgré la fouille de sécurité, puis s'est automutilé, écrivant sur le mur de sa cellule « ACAB » (« All cops are bastards », « Tous les flics sont des salauds » en français) avec son sang. Il a été conduit à l'hôpital. En situation irrégulière, il fait déjà l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), notifiée récemment.

Au cours de son audition, Rayen C. a nié les faits et produit un récit incohérent aux policiers, qui n'ont pas réussi à identifier les propriétaires des vélos retrouvés. Considérant l'infraction de recel de vol insuffisamment caractérisée et s'appuyant sur l'absence de plainte des policiers pour les outrages, le parquet de Créteil a décidé de classer la procédure en dépit du comportement du mis en cause. Et la préfecture n'a pas pris de décision sur sa situation administrative, l'individu étant sous le coup d'une OQTF.

Le même jour, vers 18h35, et à peine sorti de garde à vue, Rayen C., très agressif, prenait à partie des agents de la SUGE, la brigade de la sûreté ferroviaire de la SNCF, lors d'un contrôle en gare RER C de Choisy-le-Roi. Sans titre de transport, il insultait et menaçait de mort les fonctionnaires, avant d'être à nouveau interpellé et placé en garde à vue. Le SDF clandestin niait encore les faits reprochés.

Valeurs